



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

07812

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr.
LIMITEE

~~UNIDO/IOD.131~~
2 décembre 1977

FRANCAIS

RAPPORT DE MISSION SUR LA REUNION DES EXPERTS
ET DES MINISTRES DE LA SOUS REGION
DU CENTRE MULTINATIONAL DE PROGRAMMATION
ET D'EXECUTION DES PROJETS (MULPOC) *

Gisenyi, Rwanda, 25 - 29 octobre 1977

par Louis Sangaré

* Le présent document a été reproduit tel quel.

id.77-8576

Les réunions des experts et des Ministres de la sous-région du Centre multinational de programmation et d'exécution des projets (MULPOC)^{1/} de Gisenyi se sont tenues respectivement du 25 au 27 octobre 1977 et du 28 au 29 octobre 1977, à Gisenyi, Siège du MULPOC et du Secrétariat de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), qui comprend le Burundi, le Rwanda et le Zaïre.

Ces réunions avaient pour but :

- 1) - d'étudier les projets prioritaires qui constitueront le programme de travail du MULPOC de Gisenyi;
- 2) - d'examiner les ressources financières requises pour la réalisation du programme de travail 1978-1983;
- 3) - d'instituer les organes intergouvernementaux permanents de supervision du MULPOC;
- 4) - et d'assurer une étroite coordination entre le MULPOC et le Secrétariat de la CEPGL en vue de la réalisation du programme de travail.

Les projets qui ont été soumis à l'examen des experts et des Ministres de la CEPGL par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sont les suivants :

./.

- 1/ La réunion de la Conférence des Ministres de la CEA tenue à Kinshasa en février 1977 a pris la décision de transformer les UNDATS dont le rôle n'était que consultatif auprès des Etats membres en Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets. La tâche primordiale des MULPOCs est de promouvoir la coopération inter-pays en identifiant et en réalisant des programmes et des projets concrets multinationaux et multisectoriels.

1. Energie

- a) - Interconnexion des réseaux électriques des Etats membres de la CEPGL;
- b) - Utilisation de l'énergie solaire et éolienne dans les Etats membres de la CEPGL, particulièrement pour le développement rural

2. Agriculture et Agro-industrie

Extension de la culture de la canne à sucre et du thé et accroissement de la production sucrière et théière au profit des Etats membres de la CEPGL grâce à la mise en valeur de la vallée de la Ruzizi et d'autres zones favorables.

3. Transport

- a) - Navigation sur la Lac Tanganyika au profit des Etats membres de la CEPGL;
- b) - Achèvement des travaux déjà entrepris sur la construction de la route transafricaine et routes de desserte avec référence spécifique aux pays de la sous-région.

4. Commerce

- a) - Proposition de création d'une chambre de compensation entre les trois pays de la sous-région;
- b) - Promotion du commerce entre les pays de la sous-région.

./.

5. Ressources humaines

Promotion de la coopération et de la spécialisation inter pays dans le domaine de la main-d'oeuvre

- Création d'un Centre africain de consultation;
- Identification des écoles existantes;
- Planification de la main-d'oeuvre en tenant compte des objectifs de développement des Plans nationaux.

6. Promotion du développement coordonné du potentiel minier, agricole et industriel de la sous-région en vue de la création d'une zone commerciale préférentielle et d'un Marché Commun, sous-régionaux.

EXAMEN DES PROJETS PRIORITAIRES

1. Energie

La rivière Ruzizi est un cours d'eau international qui coule entre le lac Kiwu et le lac Tanganyika et qui fait frontière entre les trois pays (Rwanda, Burundi, Zaïre). Son potentiel hydroélectrique global est estimé à 3 milliards de kwh par an. Ce potentiel est partiellement utilisé au profit des trois pays avec l'équipement de la Centrale hydroélectrique de Mururu, appelée Centrale de Bukawu.

La mise à la disposition de la sous-région d'une plus grande quantité d'énergie électrique à bon marché peut se faire

- soit par l'accroissement de la capacité installée de la Centrale de Mururu;
- soit par un raccordement sur la ligne de transport reliant Inga à la région du Shaba au Zaïre;

./.

soit encore par l'équipement du site de Makungwa au Rwanda, de Rubufvu au Burundi et d'autres sites de la Ruzizi.

L'interconnexion des réseaux des trois pays utilisant les moyens de production existants et projetés pourrait favoriser le développement économique accéléré des pays de la CEPGL par la mise à leur disposition d'une énergie abondante et bon marché qui pourrait être le préalable à un développement industriel accéléré.

Les délégués des trois pays ont informé la réunion de l'existence de l'Association de l'électrification des Grands Lacs à Bujumbura qui, en tant que sous-commission établie par les trois pays est chargée d'étudier les potentialités énergétiques de la sous-région. Ils ont été d'avis que cette sous-commission devrait être l'organe politique intergouvernemental responsable de l'élaboration de la politique énergétique de la sous-région des Grands Lacs.

La réunion a proposé que le projet polyvalent (promotion du développement coordonné du potentiel minier, agricole et industriel de la sous-région) consiste en une étude de factibilité sur l'utilisation énergétique et industrielle du gaz méthane, de la tourbe etc., qui ont déjà fait l'objet de plusieurs recherches dans les trois pays membres. En effet, la partie du territoire des pays de la Communauté entourant le lac Kivu est très riche en ressources énergétiques telles que : gaz méthane du lac Kivu, tourbe du Rwanda, potentiel hydroélectrique de la Ruzizi déjà mentionné, schiste bitumineux du Plateau Central Zaïrois, charbon de Likuga sur le bord du lac Tanganyika, énergie géothermique dans la zone des volcans actifs du Kirunga.

L'inventaire de ces ressources est relativement bien connu mais aucune approche rationnelle n'a encore été retenue pour déterminer le rôle que chacune de ces ressources énergétiques pourrait jouer dans le développement économique des trois pays.

Il s'agira dans ce projet :

- a) - de faire la synthèse des études et travaux déjà effectués sur l'ensemble des ressources énergétiques disponibles dans la région dans une étude comparative susceptible de dégager l'intérêt économique de chacune de ces ressources;
- b) - d'identifier des projets industriels spécifiques, compte-tenu des diverses possibilités d'utilisation industrielle de ces ressources énergétiques;
- c) - de dégager des projets concrets de financement en vue du développement industriel intégré de ces ressources au profit des pays membres de la communauté.

Le projet s'intéressera donc à l'utilisation comparative de ces ressources, tant pour la production d'électricité, d'engrais chimiques, de pétrole et de produits dérivés etc., que pour tous les autres usages industriels notamment dans le domaine du chauffage.

La réunion a aussi décidé d'inclure les études sur l'utilisation des énergies solaires et éoliennes sous le chapitre "énergie". Les experts de la CEA pensent que l'utilisation du rayonnement solaire pourrait jouer un rôle considérable dans le projet du développement rural et l'approvisionnement en énergie des campagnes.

Le projet envisagé aura pour but premier de créer des centres d'observation et de mesure de toutes les composantes du rayonnement solaire et de la durée de leur utilisation, en vue du chauffage et de la climatisation dans les centres urbains, de l'irrigation dans les zones arrosées par des cuves d'eau permanentes et de la cuisson des matériaux de construction.

Le projet envisage aussi l'installation d'équipements de démonstration pour la fabrication sur une base multinationale de matériel (chauffe-eau par exemple) utilisant l'énergie solaire.

2. Agriculture et Agro-industrie

Les experts de la CEA ont proposé que la production de sucre et de thé soit conçue et réalisée sur une base communautaire afin de résorber les importations provenant d'autres pays extérieurs à la Communauté. Ils ont suggéré que les projets soient orientés sur l'extension de la culture du thé au Rwanda et celle de la canne à sucre au Burundi et au Zaïre et sur l'augmentation de la capacité de production sucrière basée sur l'accroissement des usines déjà en fonctionnement, ou la création d'une nouvelle sucrerie multinationale et d'une usine à thé intégrée.

La conférence a adopté dans ce domaine un projet multinational de mise en valeur de la rivière Ruzizi et d'autres zones favorables pour le développement de projets agro-industriels prioritaires y compris l'accroissement de la production sucrière et théière.

La réunion a ensuite demandé au MULPOC d'envisager l'exploitation des richesses halieutiques de lac Tanganyika.

3. Transport

La réunion a adopté les projets suivants :

- a) - Etude des possibilités de transports multinationaux sur le lac Tanganyika;
- b) - Etude des possibilités de transport sur le lac Kiwu;
- c) - Achèvement du réseau des routes transafricaines dans la sous-région;
- d) - Normalisation des paramètres techniques relatifs aux routes et aux véhicules commerciaux;
- e) - Création d'une société multinationale de fret aérien pour le transport de marchandises.

4. Commerce

La conférence a demandé la création d'une chambre de compensation entre les pays membres de la CEPGL, afin de permettre à chacun des états membres de régler ses achats dans sa monnaie propre. Cela constituerait une première étape en vue de la mise en place d'une union monétaire et de paiement.

Il a été suggéré que le MULPOC entreprenne des activités opérationnelles pour la promotion des échanges entre les pays de la sous-région.

5. Tourisme

Les délégations ont décidé d'inclure dans le programme du MULPOC l'étude des possibilités de développement du tourisme. Ils ont mis un accent particulier sur l'urgence d'organiser en commun le tourisme dans la sous-région.

6. Main-d'oeuvre

La réunion a adopté

- a) - La création d'agences multinationales de consultants;
- b) - L'inventaire des institutions de formation existantes dans le domaine de la science et de la technique afin de pouvoir recommander la transformation de l'institution la plus appropriée en institution multinationale;
- c) - La mise en place d'un centre de fabrication de matières didactiques dans le domaine des sciences et techniques;
- d) - La planification de la main-d'oeuvre en tenant compte des objectifs des plans nationaux.

PROPOSITION POUR UNE ETROITE COORDINATION DANS LA REALISATION
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU MULPOC D'UNE PART ET DU PROGRAMME
DE TRAVAIL DU SECRETARIAT DE LA CEPFL D'AUTRE PART

Un comité ad-hoc a défini le rapport de travail entre les deux organismes. La réunion a adopté que les deux organismes aient les mêmes organes intergouvernementaux de supervision aux niveaux ministériels et des experts, y compris aux niveaux des comités intersectoriels des experts.

Il a été décidé que le MULPOC soit intégré à la Communauté et placé sous sa tutelle. Cependant, le MULPOC, en tant qu'organe des Nations Unies et l'arme opérationnelle de la CEA, jouira de l'autonomie administrative et de gestion.

./.

RESSOURCES FINANCIERES ET EN MAIN D'OEUVRE REQUISES

Le PNUD a en principe donné son accord pour le financement du MULPOC de Gisenyi jusqu'à concurrence de 200,000 \$ par an, de 1978 à 1981. Les ressources provenant du budget de l'assistance technique des Nations Unies seront de l'ordre de 60,000 \$ par an en 1978 et 1979.

Cependant, la contribution du PNUD et celle du budget de l'assistance technique des Nations Unies ne couvriront pas entièrement les dépenses du MULPOC de Gisenyi. Le déficit sera de 33,000 \$ en 1977, 910,000 \$ en 1978 et 346,000 \$ en 1979. C'est pourquoi la réunion a proposé que toutes les mesures appropriées soient prises pour mobiliser les ressources en main-d'oeuvre et financières supplémentaires. A cette fin, la réunion a recommandé que :

- a) - Chaque Etat-membre prévoit une contribution sous forme d'experts détachés à court terme, en des domaines spécifiques, dans le cadre des projets approuvés;
 - b) - Il soit demandé au Secrétaire Exécutif de la CEA de détacher des fonctionnaires appropriés du Siège de la CEA au MULPOC de Gisenyi;
 - c) - Il soit demandé aux Agences spécialisées des Nations Unies de fournir des experts au MULPOC pour l'assister dans la réalisation des projets spécifiques du programme de travail établi par les Gouvernements.
- Dans cette optique, le Comité consultatif inter-institutions des Nations Unies pourrait se réunir périodiquement sous l'égide de la CEA pour réexaminer l'état des ressources destinées à l'exécution de projets spécifiques.

./.

La réunion a proposé que le Chef d'équipe du MULPOC entre en consultation avec les Représentants Résidents des Nations Unies afin qu'en accord avec les Gouvernements et les agences d'exécution intéressées, on puisse examiner la possibilité de détacher auprès du MULPOC de Gisenyi les experts des Nations Unies qui travaillent déjà dans les pays de la sous-région sur des projets faisant partie du programme de travail du MULPOC.

La Conférence des Ministres a émis le vœu que les Etats Membres donnent tout l'appui nécessaire au Secrétaire Exécutif de la CEA dans sa recherche de ressources supplémentaires auprès des pays développés, des pays en développement^{1/}, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale, de la Banque Arabe pour le Développement, des institutions régionales de développement, des institutions internationales de financement (Fonds Européen de Développement), etc.

Les présidents du Comité des experts et du Conseil des Ministres suggéreront au Secrétaire Exécutif de la CEA les voies et moyens pour accroître les ressources du MULPOC, soit par des réunions périodiques des pays donateurs, convoqués par le Président du Conseil des Ministres en consultation avec le Secrétaire Exécutif de la CEA, soit en entreprenant des missions auprès des capitales des pays donateurs conjointement avec la CEA.

./.

^{1/} Dans le cadre de la coopération technique entre les pays en développement.

PORTEE DE LA CREATION DES MULPOCS ET EN PARTICULIER DE CELUI DE GISENYI

La création des MULPOCs revêt une importance capitale pour l'Afrique pour plusieurs raisons :

1. Pour la première fois, des organismes de programmation et d'exécution de projets des Nations Unies sont créés avec le but principal de stimuler l'intégration économique entre les Etats et d'engendrer des économies d'échelle dans les principales sous-régions africaines. Ce faisant, les MULPOCs aideront les pays africains à transformer leurs richesses minières (qui lorsqu'elles n'étaient pas exportées, restaient inexploitées) en bien intermédiaires indispensables au renforcement des structures industrielles des pays africains et au déclenchement d'un développement industriel auto-entretenu et auto-centré.

Ceci est vrai pour les pays des Grands Lacs, considérés comme les pays les plus pauvres d'Afrique alors qu'ils recèlent des richesses minières et énergétiques abondantes. La mise en oeuvre des projets multinationaux intégrés identifiés par les organes intergouvernementaux de supervision du MULPOC de Gisenyi fera sortir les Etats des Grands Lacs de l'ornière du sous-développement.

2. La procédure d'établissement du programme de travail des MULPOCs a pour effet de faire naître des projets multinationaux rationnels qui soient dès le départ acceptés par les pays concernés.

Les programmes de travail formulés à l'intention des MULPOCs déjà existants sont rationnels parce que leur élaboration a nécessité de nombreuses consultations entre la CEA d'une part et les organisations

multinationales se trouvant sur leur zone, et d'autre part les pays concernés. Le programme de travail formulé pour le Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Gisenyi est fondé sur les rapports et recommandations d'un certain nombre de missions de la CEA dans les trois pays au cours desquelles les divers gouvernements ont précisé leur point de vue à l'égard des projets multinationaux de la région des Grands Lacs. La CEA a profité de la tenue de la treizième session de la Commission à Kinshasa du 27 février au 3 mars 1977 pour organiser des consultations entre les trois pays sur le programme du MULPOC de Gisenyi.

Le programme ainsi élaboré a été critiqué et modifié d'abord par le Comité des experts du MULPOC qui comprenait non seulement les représentants des trois Etats et de la CEPOL, mais encore les trois représentants résidents du PNUD du Burundi, du Rwanda et du Zaïre, le coordinateur PNUD/CEA/OUA responsable des projets multinationaux et les représentants de l'OMS, de l'UNESCO, de la CNUCED, du BIT, de l'ONUDI de la CEE et de la CEA, ensuite par la Conférence des Ministres représentée par les Ministres du Plan des trois pays.

3. Il en est résulté que le programme de travail du MULPOC de Gisenyi fait partie du programme de travail du Secrétariat de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs. Il importe de signaler à cet effet que le MULPOC de Gisenyi est intégré à la CEPGL de Gisenyi et est appelé à aider la CEPGL dans la réalisation de ces projets prioritaires. Il est important aussi d'indiquer que le MULPOC et la CEPGL de Gisenyi ont les mêmes organes intergouvernementaux de supervision. Tout cela explique pourquoi le programme de travail du MULPOC de Gisenyi qui vient d'être adopté est réaliste et cohérent. Ce programme est de nature intersectorielle. En effet, le développement de l'industrie (agro-industries et industries connexes) est basé sur celui de l'agriculture. Le développement de ces

deux secteurs-clefs est à son tour lié aux problèmes de transport et de commerce dans le but de promouvoir des échanges inter-étatiques. Le programme industriel et le programme énergétique sont intégrés. La nature complémentaire des projets est évidente.

COLLABORATION ENTRE L'ONUDI ET LA CEA DANS LA REALISATION DES PROGRAMMES INDUSTRIELS DES MULPOCS ET EN PARTICULIER DE CELUI DE GISENYI

La CEA est la seule organisation des Nations Unies en Afrique qui soit organisée sur une base interdisciplinaire. A ce titre, elle est la seule organisation qui soit en position de formuler des programmes intersectoriels cohérents dans le domaine des projets multinationaux, qui répondent aux besoins réels des pays concernés. La formule adoptée, celle des MULPOCs intégrés aux organisations multinationales, garantira l'élaboration des projets multinationaux réalistes, avec la plus grande chance de succès.

L'ONUDI devrait collaborer intimement avec la CEA à la réalisation de ces projets sans se soucier de revendiquer la paternité des projets industriels en cause. Cette collaboration pour être fructueuse appelle cependant un certain nombre de conditions.

Il est essentiel que l'ONUDI participe à l'établissement des programmes des cinq MULPOCs. En effet, la CEA envisage d'établir cinq MULPOCs couvrant les cinq sous-régions principales de l'Afrique en 1978. Déjà existent les MULPOCs de Lusaka, de Yaoundé, de Niamey et de Gisenyi. Le MULPOC de Tanger va être installé au cours de 1978. L'élaboration du programme du MULPOC de Yaoundé est envisagée en février et celui de Niamey en mars. Etant donné que depuis la création de la Section de la

planification industrielle, des projets importants ont été mis en oeuvre dans le cadre de l'UDEAC, de l'OCAM, de l'OMVS et de Mano-River Union, il est capital que l'ONUDI soit présente aussi bien à Yaoundé qu'à Niamey.

Cette collaboration nécessite en outre que nous collaborions activement non seulement à la préparation des programmes, mais encore à la formulation des projets industriels conjointement avec la CEA, qui devient l'agence d'exécution des projets multinationaux des MULPOCs.

Au cours d'une réunion spéciale regroupant toutes les agences spécialisées participant à la réunion de Gisenyi, la CEA a promis d'établir un mécanisme de coordination entre elle et les agences spécialisées pour l'exécution des projets des MULPOCs.

Elle a proposé qu'avant les réunions relatives à l'adoption des programmes des MULPOCs, les agences des Nations Unies puissent se réunir pour commenter et amender les programmes proposés avant qu'ils soient adoptés par les divers gouvernements intéressés.

Elle a suggéré aussi des réunions des agences spécialisées après l'adoption des programmes des MULPOCs pour savoir quelle pourrait être la contribution de chaque agence à la réalisation des programmes des MULPOCs.

Elle propose enfin des réunions consultatives périodiques des agences spécialisées pour évaluer le travail des MULPOCs et suggérer, si besoin est, des modifications aux documents de projet. Elle est prête à consulter des agences spécialisées pour requérir leurs commentaires techniques sur les rapports d'exécution des projets.

./.

DOMAINE DE COLLABORATION DE L'ONUDI DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DU MULPOC DE GISENYI

Les deux projets suivants du programme du MULPOC de Gisenyi intéressent principalement l'ONUDI.

1. Enquête agro-industrielle de la vallée de la Ruzizi et d'autres zones favorables

Ce projet aura pour but :

- a) - D'étudier les conditions optimales d'aménagement de la vallée de la Ruzizi par l'identification de projets de transformation de produits agricoles en fonction des ressources agricoles de la vallée de la Ruzizi et d'autres périmètres limitrophes;
- b) - De déterminer les objectifs quantitatifs de production du sucre et du thé dans les dix années à venir en tenant compte de la production de la canne à sucre et du thé, de la consommation du sucre et du thé dans les trois pays et des possibilités d'exportation de ces produits.
- c) - D'indiquer les programmes d'extension des usines existantes ainsi que le nombre de nouvelles usines à créer en précisant leur lieu d'implantation, leur capacité de production, dans le but d'atteindre les objectifs sectoriels ainsi fixés;
- d) - D'étudier les besoins de l'agriculture de la vallée de la Ruzizi et d'autres zones de production en insecticides (kaolin de la région de Bujumbura), en engrais azotés (gaz méthane du Kivu) et en outillage agricole;
- e) - Et préparer des études de pré-faisabilité pour les projets ainsi sélectionnés et un plan d'action allant jusqu'à l'établissement des unités industrielles.

Une équipe de cinq experts sera requise pour l'exécution du projet :

- Un économiste industriel
- Un ingénieur mécanicien
- Un ingénieur en agro-industries
- Un spécialiste de thé
- Un spécialiste de sucre

pour un total de 15 mois/homme de travail.

Le coût approximatif du projet sera de 80,000 \$.

2. Identification de projets industriels basés sur les ressources énergétiques et le potentiel minier de la sous-région des lacs

Ce projet a pour but :

- a) - De faire la synthèse des études et travaux déjà effectués sur l'ensemble des ressources énergétiques disponibles dans la région et de proposer une étude comparative susceptible de dégager l'intérêt industriel de chacune de ces ressources : gaz méthane du lac Kiwu, tourbe du Rwanda, potentiel hydroélectrique de la Ruzizi pouvant être renforcé par l'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres de la Communauté, schiste bitumineux du Plateau Zaïrois, charbon des bords du Lac Tanganyika.
- b) - D'identifier les industries utilisant principalement l'électricité, compte-tenu des ressources énergétiques et des ressources minières existant dans la région;
- c) - D'examiner l'utilisation comparative du gaz méthane, tant pour la production d'électricité que pour la fabrication d'engrais et autres dérivés industriels;

./.

- d) - De présenter des études technico-économiques sur les diverses variantes sur l'utilisation du gaz méthane en vue de déterminer l'utilisation industrielle la plus appropriée de ce gaz;
- e) - D'examiner l'intérêt des schistes bitumés en ce qui concerne la production du pétrole et la fabrication du bitume;
- f) - Et enfin, d'examiner l'utilisation de la tourbe en tant que combustible des unités industrielles, particulièrement agro-industrielles.

La première phase d'exécution du projet requerra

- Un ingénieur industriel polyvalent, de grand calibre, chef de projet;
- Un ingénieur électricien;
- Un ingénieur chimiste polyvalent;
- Un consultant, ingénieur d'engrais;
- Un consultant, ingénieur de pétrole

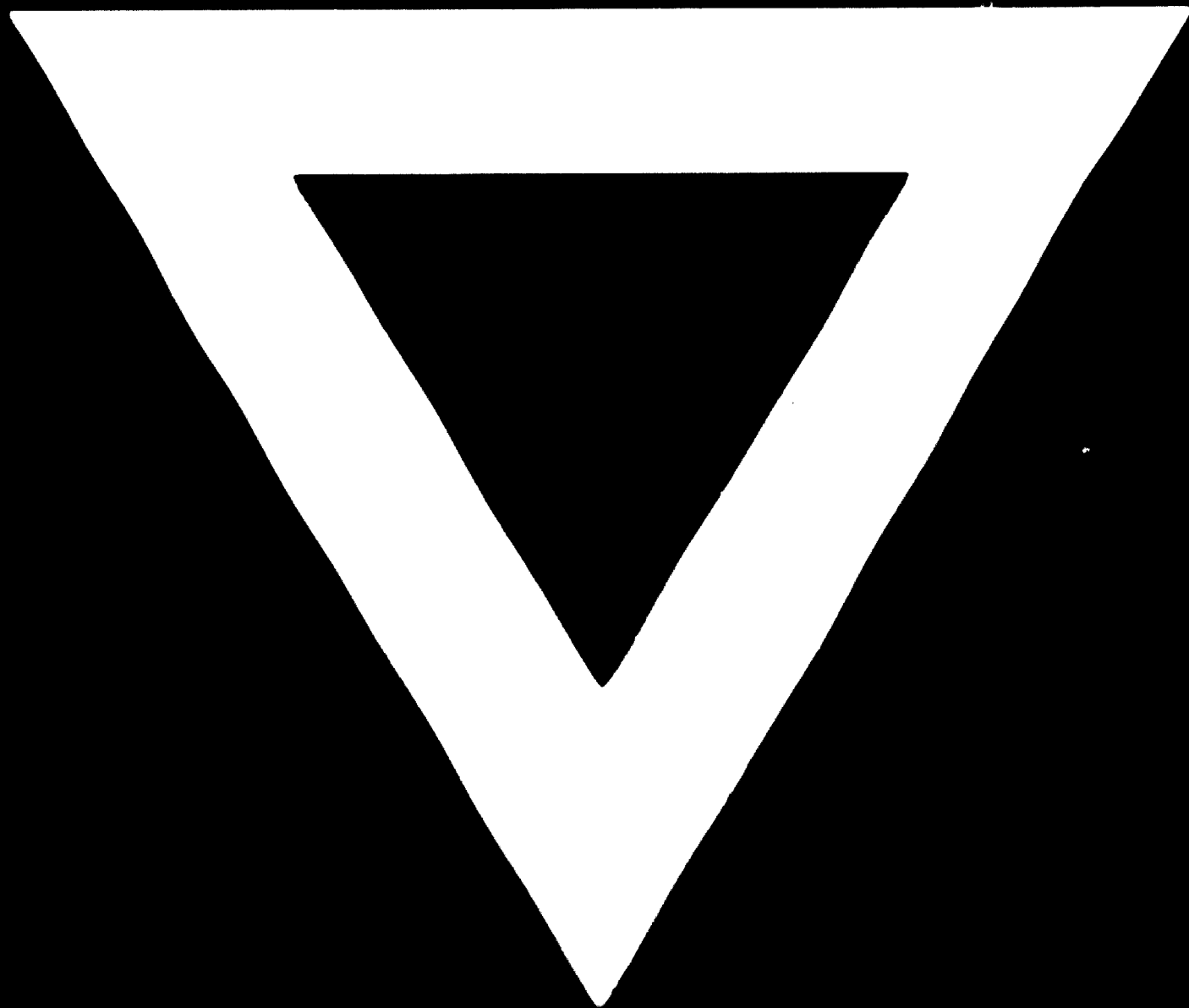
pour un total de 24 mois/homme. Le coût du projet pour cette phase est estimé à 120,000 \$.

./.

PARTICIPATION DE L'ONUDI AU FINANCEMENT DES PROJETS
DU MULPOC DE GISENYI

L'ONUDI est invitée à prendre en charge le financement de ces deux projets pour un montant total de 200,000 \$. Etant donné que le Burundi et le Rwanda font partie des pays les moins développés, nous proposons que le projet d'enquête agro-industrielle de la vallée de la Ruzizi soit financé par les fonds SIS mis à la disposition des pays les moins développés et que le projet d'identification de projets industriels basés sur les ressources énergétiques et le potentiel minier de la sous région des lacs soit financé sur le Fonds de Développement Industriel.

C-105



80.02.20